



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-20

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-trois, le 25 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	19	
Quorum : 15			
Présents : Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Martine LLEU), Danielle BALLANGER, Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Steve GABET, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT), Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOIN (excusée), Gilbert BERNARD, Chrystèle BOURGEAIS (excusée), Philippe BODET, Catherine BOUTIN (excusée), Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Paul LEBOT (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Maguy LAGARDE, Gestionnaire qualité de l'épicerie solidaire Madame Lydia JADOT, Agent administratif			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 21 avril 2023		Visa de la Sous-Préfecture de Rochefort du : 02/05/2023	
		Date de publication sur le site internet : 09/05/2023	

REÇU

02 MAI 2023

S/P ROCHFERT

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, rappelle aux membres du conseil d'administration que la coordinatrice de l'épicerie solidaire est chargée de développer des actions collectives, en faveur notamment de l'accès aux soins et à la prévention des risques de santé.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, explique que Siel Bleu est une association à but non-lucratif, qui donne la possibilité à chacun, quelles que soient ses capacités, son lieu de vie et sa situation financière, d'améliorer sa santé et son bien-être tout au long de sa Vie.

L'activité physique, la sensibilisation à une meilleure alimentation et au comportement éco-responsable sont les principaux outils de cet accompagnement, créateur de lien social. Siel Bleu donne la possibilité à chaque personne de participer à ces activités en fonction de ses envies et de ses besoins.

L'association Siel Bleu vient de bénéficier d'un soutien de son Fonds de solidarité lui permettant de proposer des séances d'activité physique adaptée à un cout très réduit, destinées à un public défavorisé économiquement.

Le tarif de l'atelier sera de 24 € pour 12 séances par session. Les ateliers auront lieu à la salle Gambetta à Surgères.

Le CIAS Aunis Sud s'engage à assurer la communication auprès du public afin de le sensibiliser à la pratique d'une activité physique adaptée et les biens-faits pour la santé physique et psychique.

Afin de formaliser ce partenariat entre le CIAS Aunis Sud et l'association Siel Bleu, **Monsieur Christian BRUNIER** propose au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer cette convention (dont le projet a été joint à la convocation à la présente réunion).

Ces explications entendues,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le CIAS Aunis Sud et l'association SIEL BLEU, dont le projet a été envoyé aux membres du conseil d'administration à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour.
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,

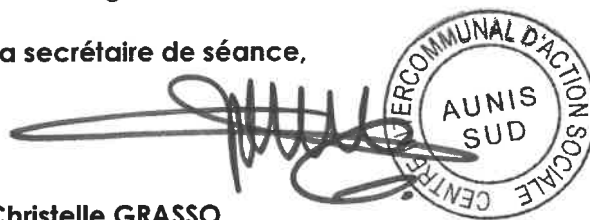
Jean GORIOUX



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 25 avril 2023

La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

REÇU
02 MAI 2023
SIP NO MIEFORT

